



CREATING CYCLES. FOR LIFE.

SUEZ RV Ouest

Mairie de GUELTAS
2, Place de la Résistance
56 920 GUELTAS

A l'attention de Madame Le Maire

Recommandé 1A 200 738 9644 7

Saint Grégoire, le 13 juillet 2023

Objet : Projet de dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) pour le projet industriel de recyclage et valorisation énergétique et d'extension de l'installation de stockage, sur la commune de GUELTAS (56)

Madame Le Maire,

Par le présent courrier, nous vous sollicitons dans le cadre du dépôt de notre Demande d'Autorisation Environnementale au titre de la réglementation ICPE, pour le projet industriel de recyclage et valorisation énergétique et d'extension de l'installation de stockage, sur la commune de GUELTAS (56).

SUEZ RV Ouest porte un projet industriel de recyclage et de valorisation des déchets par la transformation et l'adaptation des installations existantes sur son site de Gueltas. Le projet consiste à créer de nouvelles unités complémentaires de valorisation matière et énergétique avec production d'énergies locales.

Il s'agit de construire :

- Un **pôle de valorisation matières** avec préparation de combustibles à partir de Déchets Non Dangereux d'Activités Économiques (DNDAE), de mobiliers issus des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), d'encombrants de déchèteries, de refus de tri de déchets pour une capacité d'environ 80 000 tonnes par an ;
- Un **pôle énergie** avec une chaudière d'une capacité de 130 à 150 000 tonnes par an, pour produire 130 GWh/an d'électricité. Cette unité sera alimentée à partir des combustibles préparés sur site et par des apports externes de combustibles déjà préparés. L'énergie produite sera distribuée sur le réseau public ENEDIS local (injection de 110 GWh/an sur le réseau) ;
- Un **pôle organique** de valorisation et transfert des biodéchets d'une capacité d'environ 20 000 tonnes par an
- Un **pôle de stockage** de déchets ultimes non valorisables d'une capacité d'environ de 100 000 tonnes

Le calendrier du projet est le suivant :

- dépôt de DDAE fin été 2023,
- cible d'obtention de l'Arrêté Préfectoral (AP) en été 2024
- mise en service de l'installation en 2027.

SUEZ RV Ouest

Tél : +33(0)2 23 21 23 00

Siège social : Parc Edonia – Bat T – Rue Terre Adélie – CS 86820 – 35768 SAINT GREGOIRE cedex - France, www.suez.com

Société par actions simplifiée au capital de 3.404.528 euros - Siren 344 263 702 RCS RENNES - NAF/APE 3811Z

*Créer des cycles. Pour la vie.

La zone d'implantation des pôles matière, énergie et organique se fera au sein du périmètre ICPE du site existant. Le pôle stockage s'étendra au Sud du site existant sur des parcelles propriété du groupe SUEZ RV Ouest, ci-après désignées. A noter que l'emprise des casiers de stockage sur ces parcelles représente une surface d'environ de 20 hectares, les surfaces complémentaires concernent les utilités (bassins) et la création des accès au site. L'accès au pôle stockage se fera via l'accès principal existant le long de la D125.

Commune	Section	Numéros de parcelles	Adresse	Surface de la parcelle concernée par l'ICPE
Gueltas	B	132	Forêt de Branguiy	39 HA 57 A 93 CA
Gueltas	B	107	Forêt de Branguily	4 HA 15 A 69 CA

Au titre de l'article R.181-15-2-11° du même code, le pétitionnaire doit également fournir dans son dossier de demande d'autorisation, « pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, **ainsi que celui du maire (...)**, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ; »

En l'état d'avancement de notre projet de dossier de demande d'autorisation environnementale, nous envisageons de conférer aux parcelles ci-avant désignées un usage industriel à l'issue de l'exploitation de notre installation.

Par conséquent, nous vous sollicitons par le présent courrier afin :

- **De recueillir votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.**

Nous attirons à nouveau votre attention sur le fait que le **déla**i accordé aux personnes consultées au titre de l'article R.181-15-2-11° du Code de l'environnement pour rendre leur avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation est de **45 jours**. Faute d'avis rendu dans ce délai, cet avis sera réputé émis.

Nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer, madame le Maire, l'expression de nos sincères salutations.



Ronan ERTUS
Directeur Général Délégué

ANNEXES



Plan général d'implantation

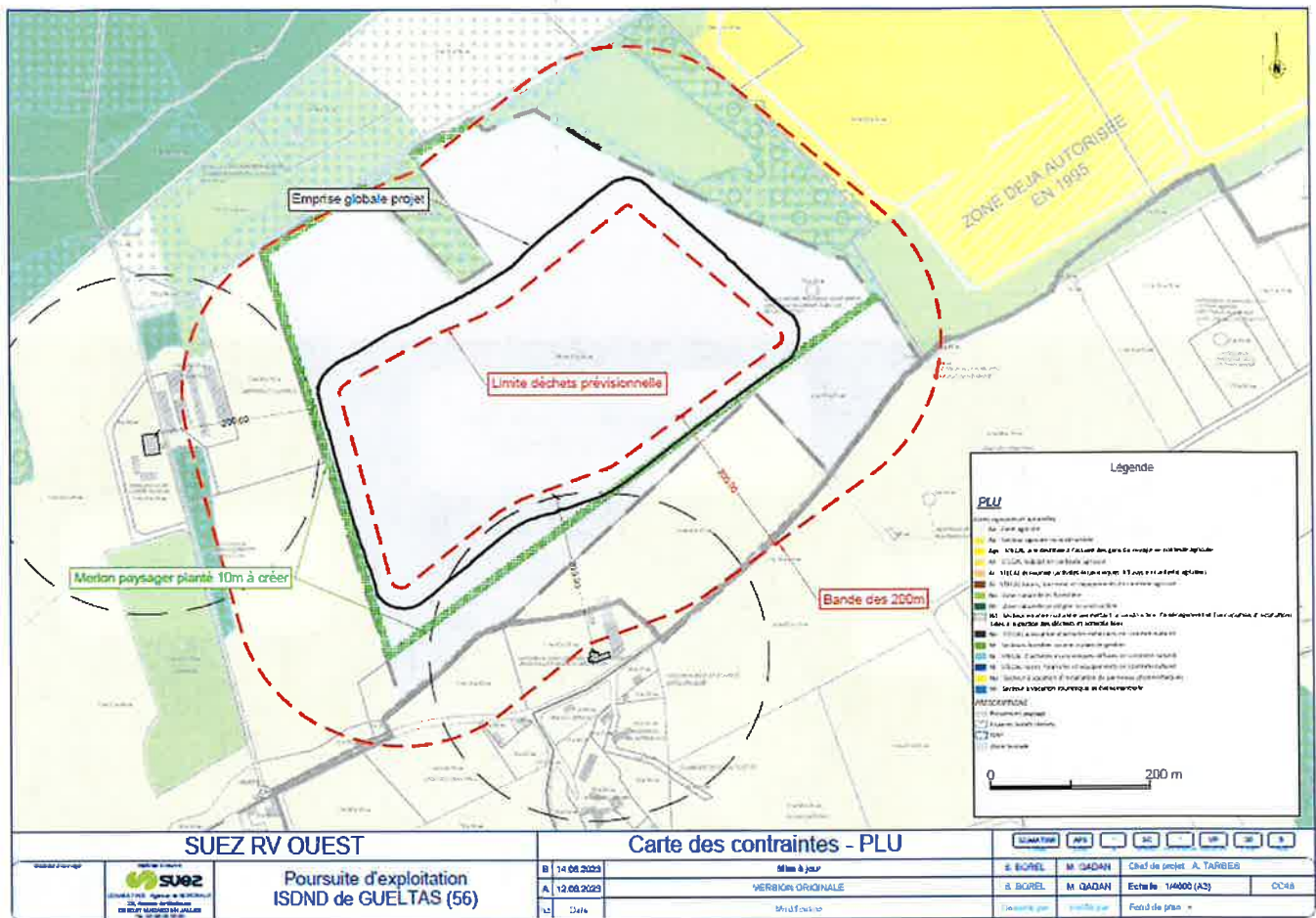
SUEZ RV Ouest

Tél : +33(0)2 23 21 23 00

Siège social : Parc Edonia – Bat T – Rue Terre Adélie – CS 86820 – 35768 SAINT GREGOIRE cedex - France, www.suez.com

Société par actions simplifiée au capital de 3.404.528 euros - Siren 344 263 702 RCS RENNES - NAF/APE 3811Z

*Créer des cycles. Pour la vie.



Plan cadastral et implantation du pôle stockage sur les parcelles 132 et 107

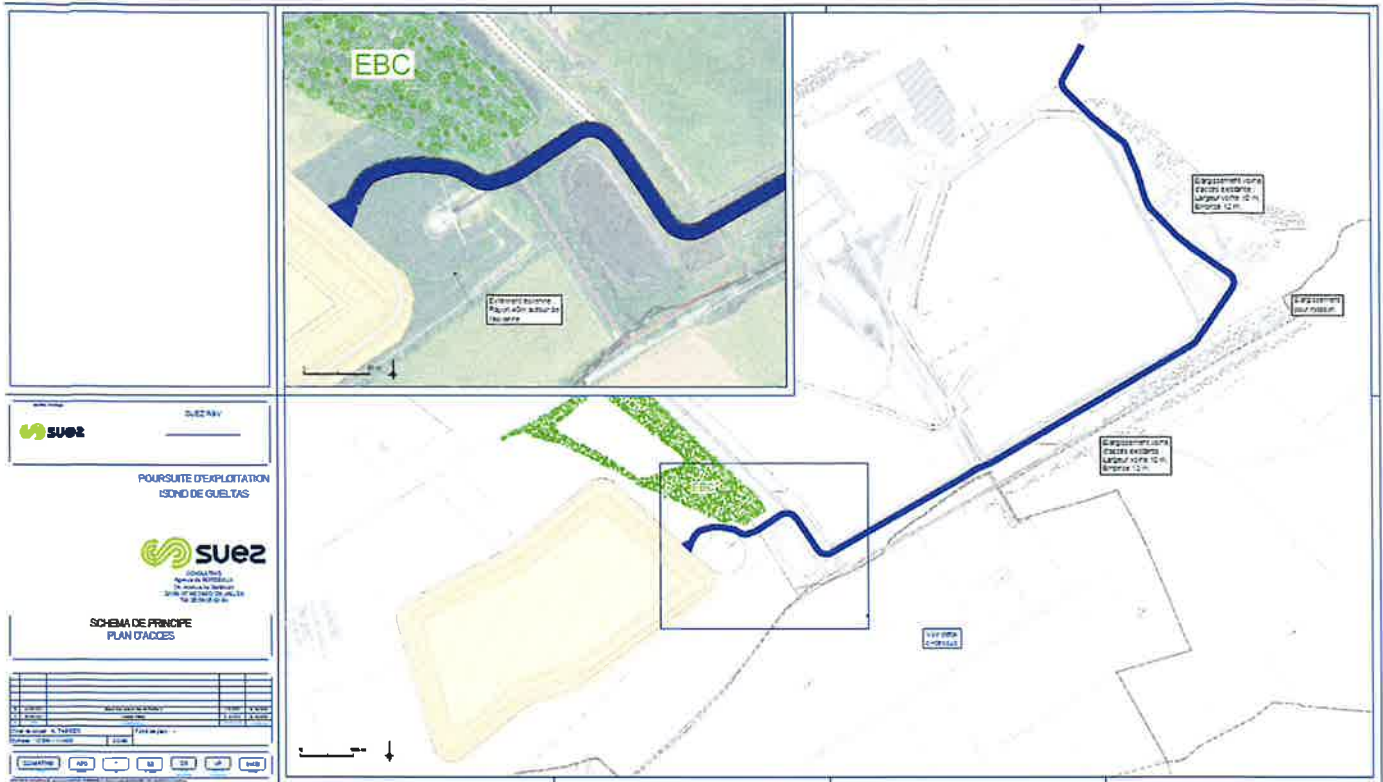
SUEZ RV Ouest

Tél : +33(0)2 23 21 23 00

Siège social : Parc Edonia – Bat T – Rue Terre Adélie – CS 86820 – 35768 SAINT GREGOIRE cedex - France, www.suez.com

Société par actions simplifiée au capital de 3.404.528 euros - Siren 344 263 702 RCS RENNES - NAF/APE 3811Z

*Créer des cycles. Pour la vie.



Plan des accès au pôle stockage avec maintien des accès via le site existant et contournement de l'éolienne

